

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38100) – 60 RUE GUYNEMER

UN APPARTEMENT en copropriété, d'une superficie de 64,78 m², avec cave en sous-sol.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 26 JANVIER 2021 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le JEUDI 14 JANVIER 2021 de 10 heures à 11 heures par le ministère de la SELARL
MEZAGHRANI, Huissier de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE (38), 60 Rue Guynemer, dans un ensemble immobilier cadastré section HT numéro 208 et plus particulièrement les biens ci-après :

- Un appartement en copropriété, au premier étage, d'une superficie de 64,78 m², avec cave en sous-sol.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 23 Mars 2020.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 30.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.